

que les nombreuses indulgences qu'il peut gagner lui permettent d'abréger le temps de son expiation en purgatoire, et de venir en aide aux âmes qui y sont détenues. Concluons de tout ceci que le prêtre trouve de très grands secours de sanctification dans le Tiers-Ordre : première raison d'en faire partie.

La seconde raison est l'intérêt des âmes. Le prêtre est invité officiellement par l'Église à propager le Tiers-Ordre, nous verrons tout à l'heure avec quelle insistance. Or, pour s'acquitter avec fruit de ce ministère, il est pour ainsi dire indispensable que le prêtre soit lui-même membre du Tiers-Ordre. S'il pourrait à la rigueur remplir ce ministère sans cette condition, ce ne serait jamais avec la même efficacité. Qu'est-ce, en effet, qui rend un ministère fructueux ? C'est qu'il est fait avec conviction, avec chaleur, en un mot avec amour. C'est l'amour et le zèle qui font les Apôtres. Cette condition est vraie des Apôtres de la foi ; elle est également vraie des Apôtres de toutes les œuvres, quelles qu'elles soient. Or qu'est-ce qui communiquera au prêtre ce zèle pour la diffusion du Tiers-Ordre ? Sans doute la conviction qu'il aura de son efficacité pour la sanctification des âmes. Mais qui ne voit que cette conviction sera plus grande, s'il est lui-même membre du Tiers-Ordre ? Qui ne voit que son zèle en sera plus ardent ? Les choses qui nous concernent de plus près nous touchent toujours davantage ; nous cherchons à les communiquer avec plus d'empressement. De plus, notre exemple donnera à notre parole une plus grande efficacité. Nous persuaderons plus aisément aux autres d'embrasser le Tiers-Ordre, si nous en faisons nous-même partie. Enfin notre qualité de Tertiaire nous aidera beaucoup pour bien diriger et sanctifier les membres du Tiers-Ordre ; nous les aimerons comme des frères, et nous sentirons notre zèle s'accroître en leur faveur. A notre tour nous en serons plus aimés, et notre parole en sera reçue avec plus d'affection, par conséquent avec plus de fruit. Toutes ces raisons sont évidentes, il est inutile d'insister. Concluons de la recommandation faite par l'Église au prêtre de propager le Tiers-Ordre, à une invitation indirecte, mais pressante, de devenir lui-même membre de la fraternité franciscaine.